

# Nouvel Hébergeur?

## **Vous déclarez un meublé de tourisme ou une chambre d'hôte ?**

Merci et bienvenue dans le réseau des hébergeurs du territoire !

**Afin d'accompagner au mieux votre activité, l'Office de Tourisme du Val d'Argent vous invite à prendre contact avec nous** pour deux démarches essentielles :

### La taxe de séjour : une obligation légale

Tous les hébergements touristiques sont soumis à la taxe de séjour.

- Cette taxe est collectée par le logeur auprès des clients, puis reversée à la commune via une plateforme de déclaration.
- Elle permet de financer des actions en faveur du tourisme local.

 Contact taxe de séjour :

Camille Vaxelaire

Conseillère en séjour chargée de la taxe de séjour, des hébergements & de la communication réseaux

 [valdargent@taxesejour.fr](mailto:valdargent@taxesejour.fr)

 Faites connaître votre hébergement sur notre site internet et notre guide des hébergements gratuitement !

En vous référant, vous augmentez votre visibilité auprès des visiteurs et bénéficiez d'un accompagnement personnalisé.

 Contact référencement :

Pamella Rodrigues

Conseillère en séjour chargée des relations prestataires

 [pamella-tourisme@valdargent.com](mailto:pamella-tourisme@valdargent.com)>

Dès votre passage à l'office de tourisme, un guide complet vous sera remis pour vous accompagner dans vos démarches. Ensemble, valorisons l'hébergement touristique du Val d'Argent !